

Suite à la décision des Nations Unies de déployer une force de maintien de la paix en Yougoslavie, le 21 février 1992, le gouvernement annonça que le Canada participerait à la mission à laquelle prendraient part 13 000 personnes et trente et un pays, et qui serait la plus importante numériquement depuis l'opération onusienne au Congo, en 1960. Début mars, le ministère de la Défense nationale confirma que le Canada fournirait à la FORPRONU environ 1 200 casques bleus pour une année. Le contingent, constitué de militaires de la 4^e Brigade mécanisée du Canada stationnée en Allemagne, comprendrait un bataillon d'infanterie, un escadron du génie, des observateurs militaires et des membres de la police militaire.

Le brigadier-général Lewis MacKenzie serait l'officier supérieur des forces canadiennes. Nommé chef d'état-major de la FORPRONU, il coordonnerait les travaux du quartier-général pour le commandant de la Force, le lieutenant-général Satish Nambiar, de l'armée indienne.⁸ Par la suite, le 27 avril, le gouvernement annonça que trente membres de la GRC se joindraient aux observateurs envoyés en Croatie par l'ONU. Ayant déjà joué un rôle similaire en Namibie, les gendarmes canadiens se sont vus assigner la tâche de surveiller la conduite de la police locale et de vérifier qu'elle s'acquittait de ses fonctions sans discrimination.

Le conflit s'intensifiant en Bosnie-Herzégovine, le Canada a de plus en plus critiqué les actions du gouvernement serbe de Belgrade. Le 12 mai 1992, après avoir protesté à plusieurs reprises contre toute intervention extérieure en Bosnie-Herzégovine, M^{me} McDougall s'est insurgée en ces termes contre les tentatives incessantes visant à découper la République par la force : «La Serbie est, sans aucun doute, le principal mais non le seul agresseur en Bosnie-Herzégovine. Le président serbe, M. Milosevic, a un rôle majeur à jouer dans l'arrêt de la violence». De concert avec les autres pays de la CSCE, le Canada a insisté pour que l'armée yougoslave se retire complètement du territoire bosniaque, soit désarmée ou dispersée et que les éléments restants soient soumis aux autorités légales de Bosnie-Herzégovine. M^{me} McDougall a ajouté que le Canada avait rejeté les prétentions de la Serbie et du Monténégro à être considérés comme les successeurs de l'ancienne fédération yougoslave, cette question devant être, selon Ottawa, discutée dans le cadre d'une conférence de paix sur la Yougoslavie.⁹

⁸ Ministère de la Défense nationale, «Le Canada lance l'opération Harmony», *Communiqué*, AFN 10/90, 10 mars 1992; Gouvernement du Canada, «Le Canada contribuera à une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Yougoslavie», *Communiqué*, n° 41, 21 février 1992.

⁹ Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «Le Canada appuie les efforts internationaux visant à mettre fin à la violence en Bosnie-Herzégovine», *Communiqué*, n° 94, 12 mai 1992.